

Madame la Directrice Académique,

Les visios d'information liées aux potentiels délestages électriques qui s'imposent à nous se sont tenues dans les circonscriptions dans l'urgence. La procédure détaille ce qui doit être fait avant, pendant et à la fin du délestage, même si les détails et réponses donnés dans les différentes circonscriptions ne sont pas toujours exactement les mêmes.

Ceci nous amène à plusieurs remarques :

L'information aux familles devrait être faite par les services d'astreinte concernés (Mairie, Préfecture) par téléphone, mail, affichage sur les sites fermés. Encore une fois, cette charge reposera sur les directions d'école qui se retrouvent donc à jouer un rôle central dans cette nouvelle situation de crise.

Au vu de leur rôle essentiel, les directrices et directeurs devraient donc être considérés comme personnels prioritaires.

Chaque directrice, chaque directeur, devra être joignable sur les journées « rouges » d'écowatt, vers 20h. Le temps personnel prévu en soirée devient potentiellement du temps de travail. Il s'agit donc d'une astreinte qui devrait être rétribuée.

Qui va prévenir les AESH, ATSEM, collègues non joignables en soirée ? Doivent-ils être d'astreinte eux aussi ?

Si les transports ne sont pas annulés (comme indiqué dans la procédure), qui gardera les élèves présents et combien de temps ? Comment se fera le transfert sur l'école ouverte la plus proche ?

Comment gérer une sortie scolaire prévue incluant un temps de délestage ? Par exemple un délestage étant prévu de 10h à 12h à Albi, doit-on annuler la visite à la Cité de l'Espace à Toulouse prévue elle entre 8h30 et 17h ?

Sur les sorties toujours, comment savoir si, l'école n'étant pas délestée, le lieu de sortie le serait ? Par exemple encore, comment une classe d'Albi non délestée qui doit aller visiter la Cité de l'Espace à Toulouse, saura que ce site est fermé et ne pourra accueillir les élèves ?

Vous l'aurez compris Madame la Directrice Académique, les questions sont nombreuses, les relais que sont les mairies et la préfecture sont indispensables et formés à la communication d'urgence. Nous vous demandons donc de :

- Soit mettre en place un système de communication ne reposant pas sur les directrices, directeurs, enseignantes et enseignants du département.
- Soit :
 - 1 – Faire ajouter les enseignants à la liste des professions prioritaires.
 - 2 – Mettre en place un système d'astreinte rémunéré pour tous les personnels chargés de veiller à la mise en place de cette procédure sur leur temps personnel.
 - 3 – Prendre en compte que malgré les efforts de chacun pour réussir à surmonter cette crise, des délais aussi courts ne permettront pas une pleine réussite.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Académique, notre plus profond respect.

L'équipe de l'UNSA Education 81.